

# FONDATION CONGOLAISE POUR L'ACCES AUX MEDICAMENTS



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne l'appauvrisse.

## Remerciements

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments remercie toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à son fonctionnement tout au long de l'année 2023. Une gratitude particulière est adressée au Ministère de la santé et de la population, au PNUD et à la Faculté des sciences de la santé qui, par leurs sollicitations et invitations ont implicitement témoigné de la contribution que la FOCAM pourrait apporter à l'amélioration de l'accès aux médicaments.

De vifs remerciements également à l'endroit des membres de la Fondation qui ont consacré de leur temps à la réalisation de toutes les activités de la FOCAM parfois, au détriment de leurs occupations professionnelles.

La FOCAM espère continuer à bénéficier de ces appuis et soutiens pour l'atteinte de son but ultime qui est de permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne l'appauvrisse.

Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments

Récépissé n° 006/23/MIDDL/DGAT/DLPC/SAP

Téléphone/WhatsApp : +242 05 060 60 02

E mail : [accesauxmedicaments@gmail.com](mailto:accesauxmedicaments@gmail.com)

Adresse : 82 avenue Ngamaba, Mfilou  
Brazzaville, Congo

© Mars 2023

## Résumé synthétique

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments (FOCAM) est une Organisation non gouvernementale qui se fixe pour mission d'assister les pouvoirs publics, les structures de santé et les partenaires impliqués dans les programmes de santé à (i) maîtriser les besoins des populations, en médicaments nécessaires à la prise en charge de leurs problèmes de santé ; (ii) mettre à la disposition des populations, des médicaments nécessaires selon la forme, le dosage et la quantité adéquates, dans des établissements de santé garantissant leur qualité et (iii) promouvoir une utilisation appropriée des médicaments par les professionnels de santé et les populations.

Après la première année qui a été consacrée à la mise en place de la Fondation et sa reconnaissance par les autorités administratives, l'année 2023 a été orientée vers la mise en œuvre effective des activités, selon ses 6 domaines de travail.

Au cours des 12 mois, la FOCAM a :

- organisé 3 activités de renforcement du secteur pharmaceutique et participé à un congrès international en qualité de conférencier ;
- contribué au renforcement du système d'approvisionnement, en participant à l'atelier national de quantification des médicaments et produits de santé ;
- organisé 3 activités de renforcement des capacités des prestataires à la bonne gestion des médicaments, en formation initiale et en formation continue ;
- réalisé 5 études sur les questions liées à l'accès aux médicaments et autres produits de santé ;
- fourni 4 avis techniques sur les questions liées à la santé ;
- produits 11 numéros de son bulletin d'information mensuel, 5 spots diffusés sur YouTube et 1 émission radiotélévisée pour la sensibilisation et la promotion du bon usage du médicament, en plus de 2 interviews

## Rapport d'activités 2023

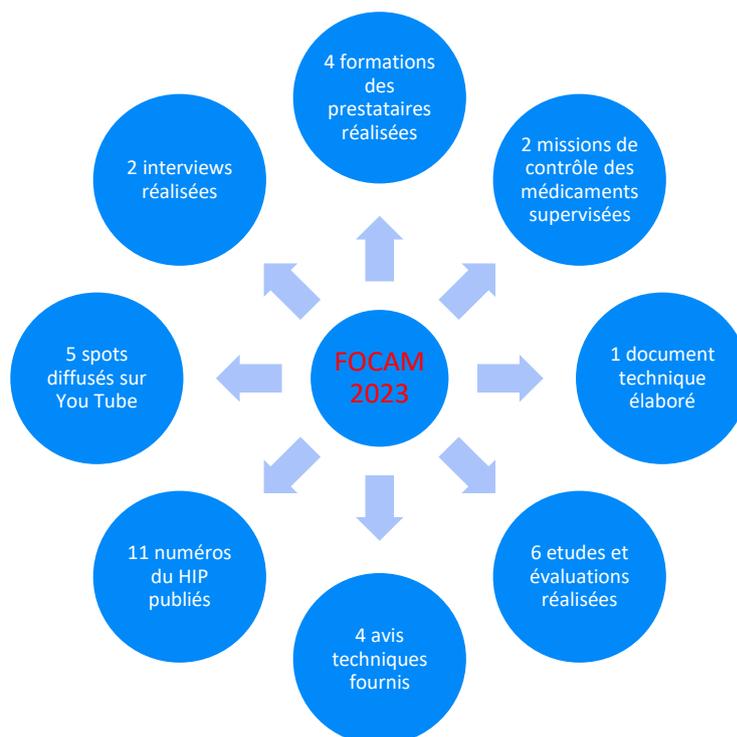
dans les 3 langues du pays, diffusées par les 2 principales chaînes de radio et télévision et dans la presse en ligne.

Le fonctionnement de la FOCAM a été assuré par ses organes de gouvernance conformément à ses dispositions statutaires.

Les ressources de la FOCAM ont été essentiellement constituées des cotisations des membres, des revenus générés par les activités et les donations qui ont permis le fonctionnement régulier de la fondation, l'entretien du siège et la réalisation des activités.

Pour l'année 2024, l'accent sera mis sur la consolidation de l'ancrage de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments dans le paysage sanitaire du pays afin de la hisser au rang de partenaire institutionnel pour l'amélioration de l'accès aux soins en général et aux médicaments en particulier.

### Réalisations de la FOCAM en 2023



## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>ACRONYMES</b>  | <b>6</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>   | <b>7</b>  |
| <b>ACTIVITES REALISEES EN 2023</b>  | <b>9</b>  |
| <b>I. Renforcement du système pharmaceutique</b>  | <b>10</b> |
| 1. Appui à l'inspection des pharmacies  | 10        |
| 2. Elaboration de la nouvelle politique pharmaceutique  | 13        |
| 3. Participation au Congrès de Afrique Global Health  | 18        |
| <b>II. Mise en place des mécanismes de gestion des médicaments</b>  | <b>22</b> |
| <b>III. Renforcement des capacités des prestataires</b>   | <b>24</b> |
| 1. Formation des étudiants de la Faculté des sciences de la santé   | 24        |
| 2. Renforcement des capacités des pharmaciens d'officine  | 25        |
| 3. Causerie-débat sur l'exercice de la pharmacie  | 26        |
| <b>IV. Réalisation d'études, analyses et évaluations</b>  | <b>29</b> |
| 1. L'accès aux médicaments antipaludiques   | 29        |
| 2. La cartographie pharmaceutique du Congo  | 31        |
| 3. Les prix des examens de laboratoire  | 34        |
| 4. La qualité des ordonnances à Brazzaville   | 36        |
| 5. La consommation des vermifuges à Brazzaville   | 38        |
| <b>V. Conseil et expertise technique</b>  | <b>40</b> |
| 1. Avis sur le projet du cadre de référence des centres d'hémodialyse   | 40        |
| 2. Avis et suggestions sur la situation des tests antigéniques et des réactifs PCR COVID-19 de la Société Enverque GmbH | 41        |

|  |    |
|--|----|
| 3. Avis sur les documents de Politique nationale des laboratoires et de Plan stratégique de développement du secteur des laboratoires d'analyses biomédicales du Congo | 43 |
| 4. Avis sur les TDR du projet d'atelier de sensibilisation sur la gestion des couches à jeter, dans les ménages à Brazzaville  | 44 |
| VI. Sensibilisation et promotion du bon usage du médicament  | 46 |
| VII. Collaborations et partenariat   | 48 |
| FONCTIONNEMENT DE LA FOCAM EN 2023   | 49 |
| 1. La gouvernance de la FOCAM  | 50 |
| 2. La gestion de la FOCAM  | 52 |
| PERPECTIVES POUR 2024  | 53 |
| LISTE DES MEMBRES DE LA FOCAM  | 55 |

## Acronymes

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>AGH :</b>      | <b>Afrique Global Health</b>  |
| <b>ASBL :</b>     | <b>Association sans but lucratif</b>  |
| <b>CAMEPS :</b>   | <b>Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé</b>       |
| <b>CEMAC :</b>    | <b>Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale</b>                   |
| <b>CHU :</b>      | <b>Centre hospitalier universitaire</b>   |
| <b>CRS :</b>      | <b>Catholic Relief Service</b>  |
| <b>DPM :</b>      | <b>Direction des pharmacies et du médicament</b>                                  |
| <b>EPMMS :</b>    | <b>Ecole paramédicale et médico-sociale</b>                                       |
| <b>FM :</b>       | <b>Fonds mondial pour la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le Sida</b> |
| <b>FOCAM :</b>    | <b>Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments</b>                          |
| <b>HIP :</b>      | <b>Health Information Point</b>   |
| <b>LNSP :</b>     | <b>Laboratoire national de santé publique</b>                                     |
| <b>ODD :</b>      | <b>Objectif de développement durable</b>  |
| <b>OMS :</b>      | <b>Organisation mondiale de la santé</b>  |
| <b>ONG :</b>      | <b>Organisation non gouvernementale</b>   |
| <b>ONP :</b>      | <b>Ordre national des pharmaciens</b>   |
| <b>PDPN :</b>     | <b>Plan directeur pharmaceutique national</b>                                     |
| <b>PPN :</b>      | <b>Politique pharmaceutique nationale</b>   |
| <b>PNUD :</b>     | <b>Programme des Nations Unies pour le développement</b>                          |
| <b>TDR :</b>      | <b>Termes de référence</b>  |
| <b>UNFPA :</b>    | <b>Fond des Nations Unies pour la Population</b>                                  |
| <b>UNICEF :</b>   | <b>Fond des Nations Unies pour l'Enfance</b>                                      |
| <b>VIH/SIDA :</b> | <b>Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficitaire acquis</b>      |

## INTRODUCTION

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments (FOCAM) est une Organisation non gouvernementale qui se fixe pour mission, d'assister les pouvoirs publics, les structures de santé et les partenaires impliqués dans les programmes de santé à :

- maîtriser les besoins des populations, en médicaments nécessaires à la prise en charge de leurs problèmes de santé ;
- mettre à la disposition des populations, des médicaments nécessaires, selon la forme, le dosage et la quantité adéquates, dans des établissements de santé garantissant leur qualité ;
- promouvoir une utilisation appropriée des médicaments par les professionnels de santé et les populations.

En effet, en dépit des efforts consentis au niveau international, l'accès aux médicaments constitue toujours un défi majeur pour les populations, notamment les plus pauvres, pour lesquelles, les prix des médicaments, lorsqu'ils sont disponibles, sont parfois trop élevés. Dans les pays en développement, les médicaments représentent 25 à 70% des dépenses liées à la santé, alors qu'ils ne représentent que moins de 10% dans la plupart des pays à revenu supérieur.

Au niveau du Congo, bien que les dépenses annuelles pour l'achat des médicaments dépassent les 30 milliards de francs CFA, la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires demeure faible avec une moyenne 60,78% et une durée moyenne de rupture de stock de 78,9 jours par an. De même, les prix payés par les patients dans les formations sanitaires publiques sont 3,97 fois supérieurs aux prix de référence internationaux pour les médicaments génériques et 12,13 fois supérieurs pour les médicaments princeps. L'une des causes de cette situation est l'inadéquation entre les besoins réels des populations à travers les formations sanitaires et les acquisitions de médicaments par les structures d'approvisionnement et particulièrement, la centrale d'achat des médicaments essentiels.

Par ailleurs, l'évaluation des capacités de l'autorité de réglementation pharmaceutique a montré qu'elle n'est pas encore capable de mettre en œuvre de façon adéquate les fonctions réglementaires essentielles telles que l'homologation, le contrôle qualité des médicaments après mise sur le marché, la pharmacovigilance et l'inspection pharmaceutique, indispensables pour garantir la qualité des médicaments mis à la disposition des populations.

C'est pourquoi, la FOCAM s'est fixé six domaines prioritaires de travail afin de lui permettre de réaliser son but, à savoir, **permettre à chaque citoyen de disposer des médicaments dont il a besoin, en quantité nécessaire et selon la qualité requise, partout où il se trouve, sans que cela ne puisse l'appauvrir**, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de couverture sanitaire universelle. Il s'agit de :

1. le renforcement du système pharmaceutique ;
2. la mise en place des mécanismes d'approvisionnement, de distribution et de gestion des médicaments et autres produits de santé, des procédures et des outils d'aide à la décision ;
3. le renforcement des capacités des prestataires à la gestion adéquate des médicaments et autres produits de santé ;
4. la réalisation d'études, analyses et évaluations sur les questions liées à l'accès aux médicaments ;
5. le conseil et l'expertise technique sur les questions liées à l'accès aux médicaments ;
6. la sensibilisation et la promotion du bon usage du médicament et de la lutte contre les faux médicaments.

La FOCAM est ouverte à toute collaboration avec les pouvoirs public, les acteurs du système sanitaire, les partenaires et les communautés pour lever les défis liés à l'accès des populations aux médicaments, vaccins, produits sanguins et produits issus de la pharmacopée traditionnelle.



## ACTIVITES REALISEES EN 2023

*Après la première année qui a été consacrée à la mise en place de la Fondation et sa reconnaissance par les autorités administrative, l'année 2023 a été orientée vers la mise en œuvre des activités, selon les domaines de travail retenus par la Fondation, et à son implantation dans le paysage sanitaire du Congo*

## I. Renforcement du système pharmaceutique

Les capacités du système pharmaceutique du Congo restent encore limitées comme cela a été indiqué lors de l'autoévaluation à l'aide de l'outil de l'OMS, effectuée en 2020. La politique pharmaceutique nationale adoptée en 2004, n'a pas été mise à jour ; le cadre législatif et réglementaire est de plus en plus inadapté ; les structures en charge de la réglementation (direction et inspection des pharmacies) ont de faibles performances ; les commissions d'appui (commission d'homologation, commission de quantification des médicaments, etc...) ne sont pas fonctionnelles. C'est ce qui justifie ce premier axe de travail de la Fondation Congolaise pour l'accès aux médicaments.

Ainsi, en 2023, la FOCAM a contribué au renforcement des capacités de l'Inspection pharmaceutique et a proposé son appui à la Direction de la pharmacie et du médicament. En outre, répondant à un appel à manifestation d'intérêt, le Président de la FOCAM a contractualisé avec le PNUD pour l'élaboration de la nouvelle politique pharmaceutique nationale et de son plan directeur.

### I. Appui à l'Inspection des pharmacies

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre le paludisme, le Congo a signé un accord de subvention avec le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (FM) pour une période de 3 ans, de janvier 2021 à décembre 2023, portant sur la mise à disposition de médicaments antipaludiques et de moustiquaires imprégnées d'insecticide. Ce projet, d'un montant global de 31 265 989 Euro, est mis en œuvre par le Programme national de lutte contre le

paludisme, avec l'appui technique de l'ONG Catholic Relief Service (CRS), comme bénéficiaire principal.

A mi-parcours, un certain nombre de faiblesses dans la mise en œuvre ont été observées, emmenant le Ministre de la santé à instruire l'Inspection générale de la santé de conduire une mission de contrôle de la gestion des médicaments du projet COG-CRS-M-1677 dans 9 départements du pays.

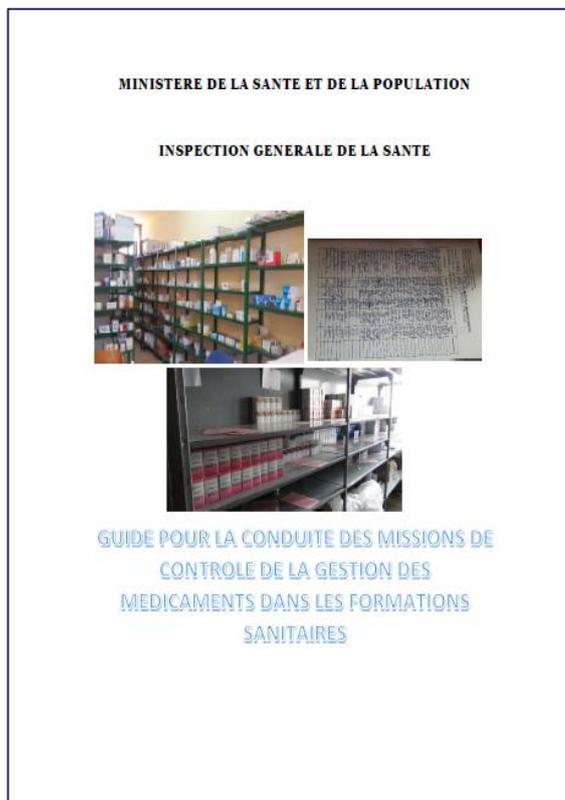
En raison de faibles capacités de l'Inspection générale de la santé à conduire ce type de mission, l'appui technique de la FOCAM a été sollicité en 2022. La FOCAM a alors procédé à la formation des inspecteurs à la conduite de cette mission de contrôle et en a supervisé le déroulement.

En 2023, un programme de suivi de la gestion de ces médicaments été mis en place avec l'appui technique de la FOCAM et sur financement du Fonds mondial.

Pour harmoniser et codifier la procédure à suivre pour le contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires, la FOCAM a élaboré un Guide qui a été mis à la disposition de l'Inspection générale de la santé. Ce guide est destiné à toute personne assignée à la conduite d'une mission de contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires en général et en particulier les inspecteurs de la santé chargés de la mission de contrôle des médicaments du projet COG-CRS-M-1677.

Le [Guide pour la conduite des missions de contrôle de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires](#) fixe la méthodologie

à utiliser pour la réalisation des missions de contrôle à savoir, la préparation de la mission de contrôle, le déroulement de la mission et l'analyse des résultats de la mission. Les procédures concernent le contrôle dans les formations sanitaires mais aussi l'enquête à réaliser auprès des ménages ayant bénéficié des médicaments et



moustiquaires financés par le Fond mondial. Elles sont accompagnées de grilles d'évaluation.

Deux missions de contrôle ont été organisées, du 03 au 09 juillet dans les Départements du Niari, de la Cuvette, et de la Cuvette Ouest puis, du 27 octobre au 05 novembre, dans les Départements du Pool, de la Lekoumou et de la Likouala.

Avant chaque mission, la FOCAM a procédé à la formation des inspecteurs à l'utilisation du guide et des grilles de collecte de données. Elle a supervisé les deux missions, jusqu'à la production du rapport final qui a été transmis, avec des recommandations, au Ministre de la santé d'une part et à CRS d'autre part.

Une troisième mission de contrôle sera organisée au premier trimestre de l'année 2024.



## 2. Elaboration de la nouvelle politique pharmaceutique

La République du Congo a élaboré en 2004, sa politique pharmaceutique nationale dont la mise en œuvre a été assurée par 2 plans stratégiques, le plan directeur pharmaceutique national 2006 – 2010 qui avait pour la priorité, le renforcement du système d'approvisionnement et le plan directeur pharmaceutique national 2013 – 2016, orienté vers le renforcement du cadre réglementaire. Cette politique, désuète depuis bientôt 10 ans, a donné un certain nombre d'acquis qui n'ont pas été pérennisés, par manque entre autres, d'orientations claires formulées à travers des documents stratégiques spécifiques.

Bien que des nombreux efforts aient été consentis par le Gouvernement et les partenaires pour l'amélioration de l'accès des populations aux médicaments essentiels en particulier et en général, pour l'atteinte de l'objectif de couverture sanitaire universelle, l'impact sur l'environnement pharmaceutique (et non pas seulement la mise à disposition des médicaments et autres intrants) n'est pas suffisamment visible, en l'absence de repères pour l'apprécier.

Au regard de nouveaux enjeux et défis auxquels sont confrontés les Etats et particulièrement ceux de la région africaine, tels que l'atteinte de la couverture sanitaire universelle, la production pharmaceutique locale dans le contexte post-épidémie de Covid-19, la lutte contre les médicaments falsifiés et de qualité inférieure, l'accès aux médicaments pour les maladies non transmissibles et ceux destinés à la santé de la mère et de l'enfant, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, mais également la mise en place de l'Agence africaine du médicament et les initiatives d'harmonisation pharmaceutique en cours au niveau des communautés économiques régionales, il est plus qu'urgent pour le Congo de se doter d'orientations politiques et de directives techniques pour garantir à chaque citoyen d'accéder à des médicaments essentiels de qualité et d'en assurer un bon usage.

C'est pourquoi, le Ministère de la santé et de la population à travers le volet Renforcement du Système de Santé de la subvention Fonds mondial mis en œuvre par le PNUD, a entrepris le recrutement d'un consultant national pour l'élaboration de la nouvelle politique pharmaceutique nationale et de son plan directeur.

La FOCAM a estimé que le Dr Ray MANKELE avait suffisamment d'expérience en matière d'élaboration des documents techniques pour soumettre sa candidature à cet appel. En effet, il a participé à la mise à jour du «Guide pour la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques pharmaceutiques nationales», élaboré par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, à l'élaboration de la politique pharmaceutique commune des Etats membres de la CEMAC dont fait partie le Congo, à l'élaboration de la politique pharmaceutique nationale du Congo et de ses deux plans directeurs pharmaceutiques, mais aussi à l'élaboration d'autres documents de politiques et plans au niveau national et international comme le plan stratégique de renforcement du secteur pharmaceutique de l'Angola, la politique nationale de médecine traditionnelle du Congo et son plan stratégique, les plans stratégiques de renforcement des approvisionnements du Congo et de la RCA, le plan stratégique de renforcement du secteur des laboratoires du Congo, sans occulter sa participation à l'élaboration de la politique nationale de santé et du plan national de développement sanitaire 2018-2022 du Congo.

La candidature du Dr Mankele a été retenue par le PNUD pour ladite consultation qui devait courir du 23 août au 27 octobre 2023.

Le travail à réaliser devait se dérouler en 11 étapes.

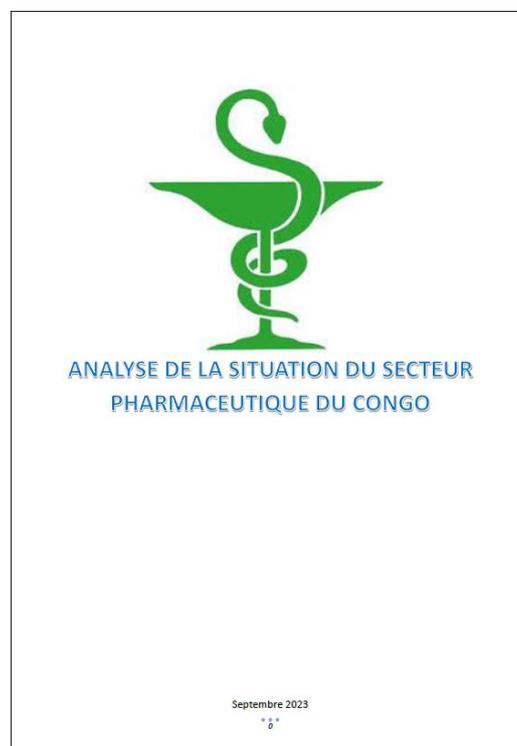
- l'élaboration d'une note de cadrage ;
- la collecte et analyse des données ;
- la présentation de l'analyse situationnelle par le comité technique de suivi pour validation;
- l'élaboration de l'avant-projet de PPN ;
- l'élaboration des termes de référence de l'atelier de validation de la PPN ;
- la facilitation des travaux de l'atelier de consensus sur la PPN ;
- la finalisation du document de projet de la PPN ;
- l'élaboration du projet de PDPN ;
- la présentation du projet de PDPN au comité technique pour la validation;
- la finalisation du document du PDPN ;

- l'élaboration du rapport de fin de mission.

Seules 3 étapes ont été entièrement réalisées : l'élaboration de la note de cadrage, la collecte et l'analyse des données et l'élaboration des termes de référence de l'atelier de validation de la PPN.

Au terme de plusieurs séances de travail avec les différentes parties prenantes notamment, l'Unité de gestion du Fonds Mondial au PNUD, CRS, la Direction des pharmacies et du médicament (DPM), la Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé (CAMEPS), l'UNFPA, l'UNICEF, l'OMS, l'école paramédicale et médico-sociale (EPMMS) de Brazzaville et l'Ordre national des pharmaciens, la FOCAM a analysé la situation du secteur pharmaceutique qui peut se résumer ainsi :

- Un certain nombre d'avancées ont été réalisées au cours des vingt dernières années, dans le but d'améliorer l'accès des populations à des médicaments essentiels de qualité et leur bon usage. Il s'agit essentiellement de :
  - l'adoption d'une première politique pharmaceutique nationale en 2004, mise en œuvre à travers 2 plans directeurs pharmaceutiques ;
  - l'adoption de la Loi N° 10 - 2010 du 30 juillet 2010 autorisant la substitution et le déconditionnement des médicaments, véritable cadre de promotion du médicament générique ;
  - l'élaboration de 8 éditions de la liste nationale des médicaments essentiels avec prise en compte des médicaments pédiatriques et des médicaments pour la santé génésique ;
  - la mise en place d'une première centrale d'achat des médicaments essentiels sous forme d'ASBL en 2006, puis son remplacement par un



établissement public en 2017, pour l'approvisionnement des formations sanitaires publiques en médicaments essentiels génériques ;

- la mise en place d'un système de tarification des médicaments qui assure une stabilité des prix notamment dans les pharmacies privées ;
- la définition des critères d'implantation des officines afin d'améliorer le développement du secteur et assurer une couverture équitable en établissements pharmaceutiques ;
- le développement d'un système de santé confessionnel qui contribue à la dispensation des médicaments ;
- l'adoption d'une charte de dons des médicaments.

➤ Mais, le pays éprouve encore des difficultés à assurer :

- la qualité du médicament, en raison principalement de :
  - l'insuffisance d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux exigences et défis actuels en matière d'accès universel aux soins ;
  - la faible capacité de l'autorité en charge de la réglementation pharmaceutique à mettre en œuvre et à faire respecter la réglementation ;
  - un système d'homologation inadapté, au regard des recommandations internationales ;
  - l'absence d'un système de contrôle de la qualité des médicaments ;
  - l'absence d'un système de surveillance des effets des médicaments ;
  - l'absence d'une véritable stratégie de lutte contre le marché illicite, les médicaments de mauvaise qualité et les faux médicaments ;
  - l'absence d'encadrement de la réalisation des essais cliniques.
- l'accès aux médicaments essentiels, en raison principalement de :
  - la faible capacité de la direction en charge du médicament à mettre à jour les outils d'aide à l'accès aux médicaments ;
  - la faible capacité des intervenants à quantifier les besoins en médicaments aux niveaux central, intermédiaire et périphérique ;

- l'insuffisance de financement pour assurer l'accès aux médicaments;
  - une politique de prix inadaptée pour garantir l'accès aux médicaments tout en assurant la viabilité des structures sanitaires, particulièrement dans le secteur public ;
  - la répartition inéquitable des pharmacies sur l'ensemble du territoire ;
  - la faible promotion du médicament générique ;
  - l'absence de mesures incitatives pour le développement de la production locale ;
  - la faible promotion des médicaments traditionnels améliorés ;
  - le non-respect des dispositions de la charte des dons de médicaments.
- le bon usage des médicaments, en raison principalement de :
    - l'insuffisance qualitative et quantitative de ressources humaines pharmaceutiques ;
    - l'insuffisance des outils de gestion des médicaments ;
    - l'insuffisance de formation continue des gestionnaires des médicaments ;
    - l'insuffisance de promotion du bon usage des médicaments par les communautés.
  - la coordination du secteur pharmaceutique, en raison principalement de :
    - le faible leadership de la direction en charge du médicament ;
    - l'absence de cadre de coordination des intervenants dans le système d'approvisionnement ;
    - la non clarification de la position du pharmacien au sein des équipes des directions départementales de la santé.

Le document d'analyse situationnelle a été transmis à l'unité Fond Mondial du PNUD en vue de sa soumission au comité technique, qui devait initialement se réunir le 15 septembre 2023. Cette réunion n'a pas eu lieu et le 26 septembre 2023, le PNUD a notifié la suspension du processus, en attendant d'avoir une bonne visibilité sur les prochaines étapes, avec la DPM.

En attendant la reprise du processus, un avant-projet de Politique pharmaceutique nationale a été élaboré sur la base des résultats de l'analyse. Il sera ajusté après la réunion de comité technique.

### 3. Participation au Congrès de Afrique Global Health

Afrique Global Health (AGH) est un congrès international qui regroupe tous les acteurs de la santé en Afrique. Ses objectifs sont (i) de créer une communauté d'acteurs de la santé partageant des valeurs centrées autour d'une seule Afrique, riche de ses diversités et ouverte sur le monde et (ii) d'accompagner la transformation des systèmes de santé en Afrique, à travers la formation et la recherche, l'innovation et la création d'un marché de santé durable et équitable, pour offrir des soins de qualité accessibles à l'ensemble des populations africaines.

AGH a organisé, du 20 au 22 juin 2023 à Dakar un Congrès afin de réfléchir pour trouver des solutions innovantes dans le but de contribuer à la transformation des systèmes de santé des pays Africains.

Le Président de la FOCAM qui a été invité à ce congrès à titre de conférencier, à délivré 2 communications sur le médicament et participé à une table ronde sur l'accès aux médicaments.



La première communication a porté sur **les besoins centrés sur la personne comme voie pour élargir l'accès aux médicaments en Afrique**. Il a situé l'importance de l'accès aux médicaments qui devrait faire partie des droits humains fondamentaux tels que stipulés dans la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme, car étant une condition essentielle pour atteindre le 3<sup>e</sup> objectif de développement durable (ODD) à savoir, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Il s'agit donc d'une possibilité directe et permanente pour toute personne dans une situation de besoin, d'avoir les médicaments nécessaires afin d'améliorer sa santé, sans aucun obstacle. Il ne devrait par conséquent pas avoir de notion de priorité pour le médicament mais d'universalité.



Il s'agit donc d'une possibilité directe et permanente pour toute personne dans une situation de besoin, d'avoir les médicaments nécessaires afin d'améliorer sa santé, sans aucun obstacle. Il ne devrait par conséquent pas avoir de notion de priorité pour le médicament mais d'universalité.

Après 45 ans de mise en œuvre de politiques de médicaments essentiels, la FOCAM invite à se poser un certain nombre de questions, notamment :

- Est-ce que la sélection rationnelle qui se fait sur la base de listes modèles adoptées au niveau international par l'OMS et adaptées au niveau national par le pays, permet de répondre aux besoins spécifiques des populations, particulièrement celles des zones reculées de nos pays ?
- S'il y a des médicaments à bon prix dans les formations sanitaires, est-ce pour autant qu'ils seront consommés par les populations à qui ils sont destinés ?
- Si les financements sont mobilisés, est-ce qu'ils vont contribuer à acheter des médicaments, au-delà de ceux de la liste nationale des médicaments essentiels ?
- Ya-t-il toujours une adéquation entre les besoins des populations et l'offre en médicaments des systèmes d'approvisionnement ?

Pour la FOCAM, il est temps de revisiter les approches pour l'accès aux médicaments afin de les centrer sur la satisfaction des besoins de populations conformément aux ODD. Ainsi :

- L'indicateur basé sur la proportion d'établissements de santé disposant d'un ensemble de médicaments essentiels, habituellement utilisé pour apprécier la performance des systèmes d'approvisionnement, pourrait être remplacé par la proportion de la population ayant trouvé les médicaments dont elle a besoin dans un établissement de santé ;
- La notion de médicaments essentiels pour maladies prioritaires, utilisée pour organiser les approvisionnements, pourrait être remplacée par les médicaments nécessaires pour toutes les maladies présentes dans la zone de santé ;
- Les besoins centrés sur les produits, qui ne garantissent pas une couverture universelle, pourraient être remplacés par les besoins centrés sur la personne.

La seconde communication a porté sur **le contrôle qualité des médicaments dans les pays de la région à faible capacité**. La région africaine est caractérisée par (i) le

développement rapide du marché du médicament générique, (ii) le développement des nouvelles classes de médicaments ; (iii) le coût élevé des produits biologiques, (iv) le fardeau croissant des maladies non transmissibles telles que les cancers et (v) la faible capacité de nombreux Etats à mettre en œuvre la réglementation pharmaceutique, notamment en matière de contrôle qualité.

Bien que de nombreuses initiatives pour le renforcement des capacités d'homologation des médicaments sont en cours dans plusieurs pays, le contrôle de qualité n'est pas systématiquement mis en place. Il est demandé aux autorités africaines de réglementation



Contrôle qualité des médicaments  
dans les pays de la région à faible  
capacité : quelle alternative

Dr Ray MANKELE *PharmD, MSc, MPH*  
Président de la FOCAM

pharmaceutique de se fier aux informations fournies par le demandeur quel que soit son origine, au prétexte que les pays africains ne disposent pas de capacité d'analyse, alors que dans l'Union Européenne par exemple, tout médicament fabriqué à l'extérieur et devant être importé subit obligatoirement un test analytique complet dans l'Union. Cela laisse penser à une sécurité sanitaire à deux vitesses et favoriser la circulation des produits médicaux non conformes ou falsifiés dans la région africaine.

C'est pourquoi, la FOCAM a suggéré aux Etats de :

- mettre en place un système d'agrément des laboratoires de qualité assurée, dans la région africaine ou au-delà, pour le contrôle qualité des médicaments ;
- exiger une analyse complète des médicaments soumis à homologation par un laboratoire agréé, avant le dépôt du dossier.

Ceci permettra de :

- rendre le contrôle qualité obligatoire dans le processus d'évaluation des dossiers d'homologation des médicaments ;
- garantir la fiabilité des procédures d'homologation nationales ;
- réduire l'introduction des médicaments de qualité inférieure.

## II. Mise en place des mécanismes de gestion des médicaments

Ce domaine de travail a été très peu mise en œuvre au cours de l'année 2023. La seule activité réalisée a été la participation de la FOCAM à l'atelier national de quantification des médicaments et produits de santé organisé par le PNUD, du 15 au 19 octobre 2023, à Brazzaville. Elle a été représentée par le Dr Jacques POATY, pharmacien.

Cet atelier visait à adopter les besoins en médicaments du paludisme, de la tuberculose et du SIDA du cycle 2024-2026 du Fonds Mondial (GC7) d'une part et d'autre part, les besoins nationaux en médicaments essentiels génériques ainsi qu'en médicaments de la santé sexuelle et reproductive. Ces besoins devraient par la suite être présentés au Comité national de quantification, pour validation.

Sur la base des présentations des besoins quantifiés par les programmes de santé respectifs, des échanges ont été organisés entre participants aboutissant à leur adoption pour les médicaments du paludisme, de la tuberculose, du SIDA et de la santé sexuelle et reproductive. Pour ce qui concerne, les médicaments essentiels, les données présentées n'ont pas été jugées suffisantes pour permettre de quantifier les besoins.

Tenant compte de ces insuffisances constatées pour l'élaboration des besoins en médicaments essentiels des formations sanitaires depuis l'atelier de 2022, la FOCAM proposera aux décideurs, en 2024, la méthodologie OMS pour y parvenir. Cette méthodologie avait déjà été utilisée entre 2008 et 2016 pour l'élaboration des

Programme des Nations Unies pour le développement

- discussions en plénières.

V. Date et lieu  
L'activité se déroulera du 15 au 19 octobre à l'hôtel Muésé.

VI. Liste des Participants  
Financement : Cet atelier sera financé par le PNUD

| N° | Structure  | Participants |
|----|--|--------------|
| 1  | DGSSSa   | 1            |
| 2  | DGPOp  | 1            |
| 3  | DPM  | 2            |
| 4  | DTS  | 1            |
| 5  | DELM   | 1            |
| 6  | DISER  | 1            |
| 7  | DEP  | 1            |
| 8  | UCFP   | 1            |
| 9  | CNLSE  | 1            |
| 10 | Conseiller Technique du Ministre de la Santé   | 1            |
| 11 | CAMEFS (Directeur DGSD & DAF)  | 2            |
| 12 | ENSP (Point Focal TB-VIH & Covid)  | 2            |
| 13 | PNLS (Directrice, GAS, SE)   | 3            |
| 14 | PNLT (Directeur, GAS, SE)  | 3            |
| 15 | PNLP (Directeur, GAS, SE)  | 3            |
| 16 | RENAPC (Directeur, GAS, SE)  | 3            |
| 17 | Représentant de la FOCAM   | 1            |
| 18 | Représentant des associations (VIH/Sida, tuberculose, paludisme, diabète, drépanocytose) | 1            |
| 19 | DTIC   | 1            |
| 20 | DDS (Directeur, Pharmacien)  | 2            |
| 21 | CCN  | 1            |
| 22 | OMS  | 1            |
| 23 | CRS (Coordonnateur, GAS, SE)   | 3            |
| 24 | PNUD (Coordonnateur, GAS, SE)  | 4            |
| 25 | UNICEF   | 1            |
| 26 | UNFPA  | 1            |
| 27 | Union Européenne (UE)  | 1            |

**besoins nationaux en médicaments sous la conduite du Dr Ray Mankele, qui était à ce moment Responsable du programme médicaments essentiels au Bureau de l'OMS au Congo.**

### III. Renforcement des capacités des prestataires

Le renforcement des capacités dans le domaine du médicament est très faible au Congo, où il n'y a pas de faculté de pharmacie d'une part et d'autre part, la gestion des médicaments est assurée, dans les formations sanitaires, par du personnel non qualifié. C'est pourquoi, la FOCAM accorde une place de choix aux activités de renforcement des capacités des ressources humaines que ce soit dans le cadre de la formation initiale que dans le cadre de la formation continue.

#### I. Formation des étudiants de la Faculté des sciences de la santé

Répondant à une demande de la Faculté des sciences de la santé de l'Université Marien Ngouabi, la FOCAM a participé à la formation des étudiants en Licence de santé publique et en Licence de Sage-femme. Un module sur la **place du médicament dans le système de santé** a été délivré entre le 15 et le 26 avril 2023, par le Dr Ray MANKELE, Pharmacien de santé publique, ancien chargé de cours dans cette Faculté.

Ce module visait à donner aux participants :

- Les connaissances de base sur le médicament et ses différentes catégories (princeps, génériques, essentiels, etc...) ;
- Les règles de base pour une bonne prescription des médicaments ;
- Les règles de base pour une bonne dispensation des médicaments ;
- Les éléments clés pour la gestion des médicaments dans une formation sanitaire ou dans un district sanitaire.



Ce type de formation n'a pas été réalisée à la Faculté des sciences de la santé, toute filière confondue, depuis de nombreuses années, d'où l'intérêt suscité. Ainsi, la Faculté envisage de la renouveler et l'étendre aux étudiants en Master en 2024.

## 2. Renforcement des capacités des pharmaciens d'officine

A l'occasion de la Journée International des Pharmaciens, célébrée cette année sous le thème, "Le pharmacien renforce les systèmes de santé", la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a été invitée à édifier les pharmaciens sur **la place du pharmacien dans la veille sanitaire**.

Cet enseignement a été délivré par le Dr Ray MANKELE, Pharmacien de santé publique, le 25 septembre 2023, au cours de la matinée scientifique organisée dans la salle des Conférences de l'AOGC, à Brazzaville, par le Syndicat National des Pharmaciens du Congo.

Les missions du pharmacien d'officine

- Préparer et dispenser les ordonnances médicales
- Participer à l'éducation thérapeutique et aux actions d'accompagnement de patients
- Participer à la prévention des maladies: vaccination, dépistage et tests d'orientation diagnostique
- Concourir aux actions de veille et de protection sanitaire
- Participer à la coopération entre professionnels de santé
- Participer à la mission de service public de la permanence des soins



FONDATION CONGOLAISE POUR  
L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

Les différents métiers de la pharmacie ont été passés en revue avec un accent sur la pharmacie d'officine dont les missions ont été présentées en détail, notamment celle qui consiste à concourir aux actions de veille et de protection sanitaire. En effet, du fait du volume de traitements qu'il délivre et du fait de sa compétence, le pharmacien est un acteur clé pour la pharmacovigilance. C'est pourquoi, tous les éléments clés d'un système de pharmacovigilance leur ont été présentés à savoir, pourquoi déclarer, que faut-il déclarer, qui doit déclarer à l'officine, à qui déclarer et comment déclarer.

La FOCAM propose pour les prochaines années, si des partenariats peuvent être noués, de :

- mettre en place une plateforme de signalement des effets indésirables des médicaments et servir de Point focal pharmacovigilance pour les officines de pharmacie ;
- mettre en place un programme de formation des pharmaciens d'officine à la surveillance des effets indésirables des médicaments ;
- organiser la diffusion auprès des pharmaciens d'officine des informations et alertes sur les médicaments à problème.

### 3. Causerie-débat sur l'exercice de la pharmacie

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a organisé, le jeudi 13 avril 2023 à son siège, une causerie-débat sur le thème, « **l'exercice de la pharmacie** ». La réunion qui a été présidée par Dr Célestin MBONGUI, Président du Conseil Départemental de l'Ordre National des Pharmaciens, a enregistré 12 participants dont des représentants de la Direction des pharmacies et du médicament (DPM), de l'Ordre national des pharmaciens (ONP) et des praticiens.

Trois communications ont été délivrées successivement, portant sur (i) la présentation de la FOCAM (par le Dr Ray MANKELE, Président de la FOCAM) ; (ii) la

présentation de la DPM (par Dr Bertille AKENANDE, Chef de service à la DPM) et (iii) « De la pharmacie clinique aux soins pharmaceutiques » (par Dr Jacques POATY, membre de la FOCAM).



Les discussions qui ont suivi ont abouti à des suggestions à adresser à la DPM et à l'ONP, pour l'amélioration de l'exercice de la pharmacie au Congo. Il s'agit de :

- réinstaurer un stage d'imprégnation avant la délivrance d'une autorisation d'implantation, notamment pour le secteur privé, pour combler les lacunes observées et qui seraient dues entre autres, au décalage entre le monde universitaire et le monde professionnel et à un manque de connaissance du terrain ;
- réfléchir à comment sortir le pharmacien du comptoir pour assumer les défis que sont, la pratique clinique, la participation aux activités de santé publique, la pharmacovigilance, la recherche et l'enseignement et amener le vrai préparateur en pharmacie, formé, à le seconder dans ses tâches de dispensation au comptoir, tout en conservant sa responsabilité sur toutes les activités qui se déroulent dans la pharmacie ;
- Rendre publique, la cartographie pharmaceutique avec les besoins en couverture de chaque arrondissement (pour les grandes villes) et département et inciter les pharmaciens à s'installer dans des zones dépourvues.

**Les participants ont apprécié cette initiative de la FOCAM et sollicité l'organisation fréquente de ce type de rencontres sur les questions liées à la pharmacie, pour le renforcement de leurs capacités.**

## IV. Réalisation d'études, analyses et évaluations

Au cours de l'année 2023, la FOCAM a réalisé plusieurs études portant sur des questions liées aux médicaments. Les résultats de ces études ont été disséminés par le biais de son bulletin mensuel et partagés avec les décideurs.

### I. L'accès aux médicaments antipaludiques

Cette étude a été réalisée au mois de janvier 2023 dans les formations sanitaires et les officines de pharmacie de Brazzaville, les centrales de distribution publiques et privées de. Elle a permis de constater que :

- Le paludisme demeure le premier motif de consultation dans les formations sanitaires et l'une des principales causes de décès dans le pays. Il représente à lui seul, 69,8% des cas de consultations médicales, 64,8% des hospitalisations et 18,4% des décès.
- Le médicament antipaludique le plus prescrit est la combinaison artéméther + luméfantrine. Bien que celle-ci, avec la combinaison artésunate + pyronaridine, ont été distribuées dans les formations sanitaires publiques, dans le cadre de l'initiative de gratuité pour les enfants de 0 à 15 ans, de nombreuses ruptures des stocks sont observées, ne permettant pas à tous les enfants d'en bénéficier gratuitement.
- Les enfants de plus de 15 ans et les adultes ne sont pas pris en compte par la gratuité des antipaludiques et doivent donc payer pour s'en procurer.

- Le recours aux officines de pharmacie par les populations et même par certaines formations sanitaires, constitue l'alternative pour accéder aux médicaments antipaludiques.
- Les données recueillies auprès des grossistes montrent que 33 dénominations commerciales de artemether + luméfantrine sont actuellement disponibles dans les officines de pharmacie. Cette multiplicité des présentations commerciales autant offre l'avantage d'assurer une disponibilité du médicament, autant pourrait constituer une entrave à l'accessibilité des populations, en raison de la variation du prix de vente de ces différentes présentations.
- La variation des prix entre le générique le moins cher et le générique le plus cher va de 77% à 187%, ce qui n'est pas favorable à un accès universel.

|                   | Présentation            | Prix du principeps | Prix du générique le moins cher | Prix du générique le plus cher | Variation de prix |
|-------------------|-------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| <b>Nouveau né</b> | Susp bw 180/1080 (60ml) | 2480               | 1660                            | 4767                           | 187%              |
|                   | Comp 20/120 (B/6)       | 1220               | 710                             | 1665                           | 135%              |
| <b>Enfant</b>     | Comp 40/240 (B/6)       |                    | 1515                            | 2910                           | 92%               |
| <b>Adolescent</b> | Comp 60/360 (B/6)       |                    | 2040                            | 3615                           | 77%               |
| <b>Adulte</b>     | Comp 80/480 (B/6)       | 3840               | 1930                            | 4140                           | 115%              |

Variation des prix de Artemether+ lumefantrine à Brazzaville

- La cure complète avec un antipaludique représenterait :
  - 0,4 à 2,5 jours de travail pour un nourrisson ;
  - 0,8 à 1,5 jour de travail pour un enfant ;
  - 1 à 1,9 jour de travail pour un adolescent ;
  - 1 à 2,1 jours de travail pour un adulte.

Au terme de cette étude, la FOCAM a recommandé la prise de certaines mesures supplémentaires pour améliorer l'accès aux médicaments antipaludiques notamment :

- la fixation d'un prix plafond des génériques, lors de l'octroi ou du renouvellement des autorisations de mise sur le marché de ces médicaments ;
- la sensibilisation des prestataires de soins et des populations sur la substitution des médicaments et la présence dans les pharmacies, des antipaludiques génériques moins chers.

## 2. La cartographie pharmaceutique du Congo

Au Congo, la disponibilité des médicaments pour les populations est assurée par les deux secteurs de la santé : le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur public, les médicaments sont dispensés dans les formations sanitaires qui disposent toutes, d'une pharmacie. Le secteur privé de dispensation des médicaments est constitué d'officines et de dépôts pharmaceutiques, ces derniers étant des unités de vente de médicaments, tenues par des non-pharmaciens, autorisées à s'implanter dans des localités dépourvues d'officines. Les officines sont essentiellement concentrées à Brazzaville et Pointe Noire, les deux principales villes du pays, alors que les dépôts sont présents dans les autres localités, qu'elles soient urbaines ou rurales. Profitant de la faiblesse du système règlementaire, de nombreux dépôts sont ouverts sans autorisation, réduisant ainsi la marge entre le secteur formel et le secteur informel, communément appelé « Bana manganga ».

Afin d'apprécier la couverture en pharmacie du pays, la FOCAM a réalisé une collecte des données auprès de la Direction de la pharmacie et du médicament, de l'Ordre national des pharmaciens et dans les districts sanitaires. L'analyse de ces données a mis en lumière les constats ci-dessous :

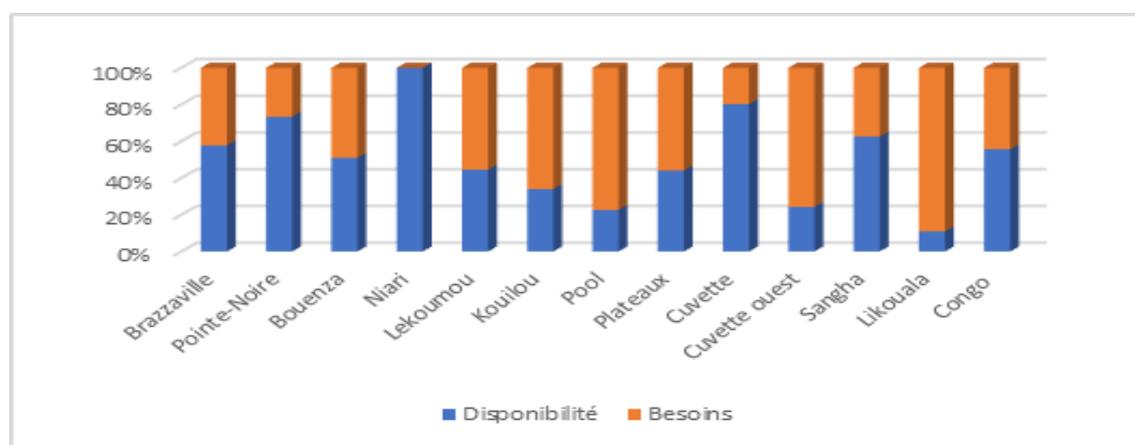
- **Le Congo compte 335 pharmacies réparties dans les 12 départements. Les officines sont essentiellement présentes à Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi et Mouyondzi (dans la Bouenza) et Dolisie (dans le Niari) ;**
  - **Brazzaville et Pointe- Noire qui constituent les deux plus grandes villes du pays, avec plus de 65% de la population, renferment 74% des pharmacies.**
  - **Le département sanitaire de Brazzaville compte 163 officines dont 120 ouvertes le jour et 43 ouvertes la nuit (une spécificité pour Brazzaville qui dispose de deux régimes de fonctionnement des pharmacies), réparties dans les 9 districts sanitaires.**
  - **Le département de Pointe-Noire compte 85 officines réparties dans les 6 districts sanitaires.**
  - **Les 10 autres départements disposent de 87 pharmacies (officines et dépôts pharmaceutiques), nombre susceptible de réajustement en raison de la présence de nombreux autres dépôts non autorisés notamment en milieu rural.**
- **La couverture géographique nationale en pharmacies est ainsi estimée à 0,0097 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup> alors que la norme nationale est de 12,7 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup>. Cette couverture géographique est la 2<sup>e</sup> plus forte en Afrique centrale après celle du Cameroun, alors qu'elle est faible par rapport à celle des pays de l'Afrique de l'Ouest.**
  - **A Brazzaville, la couverture pharmaceutique est de 10,24 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup>.**
  - **A Pointe-Noire, la couverture pharmaceutique est de 3,5 pharmacies pour 10 km<sup>2</sup>.**
- **La densité pharmaceutique du Congo est de 5,87 pharmacies pour 100 000 habitants alors que la norme nationale est de 10 pour 100 000 habitants. Le Congo à l'une des meilleures densités pharmaceutiques d'Afrique subsaharienne, après le Sénégal (7,18 pour 100 000 hab).**
  - **A Brazzaville, elle est de 5,77 pour 100 000 habitants.**

- La densité pharmaceutique à Pointe-Noire est plus forte avec 7,34 pharmacies pour 100 000 habitants.

|  |   |
|--|---|
| Zone désertique (moins de 10%)                   | Aucun département ni district sanitaire.  |
| Zone à accès pharmaceutique faible (10-30%)      | Départements de la Likouala, du Pool, de la Cuvette ouest, et district de Madibou.  |
| Zone à accès pharmaceutique moyen (30-60%)       | Départements du Kouilou, des Plateaux, de la Lekoumou, de la Bouenza, de Brazzaville et districts de Makélékélé, Ouenzé, Talangai, Mfilou, Loandjili, Mongo-Mpoukou, Ngoyo. |
| Zone à accès pharmaceutique bon (60-80%)         | Départements de la Sangha, de Pointe-Noire et districts de Mougali, Djiri, Tié-Tié.   |
| Zone à accès pharmaceutique très bon (80 – 100%) | Département de la Cuvette et district de Bacongo  |
| Zone saturée (plus de 100%)                      | Département du Niari et districts de Poto-Poto, Lumumba, Mvoumvou   |

Cette étude a permis de conclure que le Congo peut être considéré comme un désert pharmaceutique, la couverture en pharmacies privées ne représentant que 1,24% des besoins nationaux, avec une cible pour tout le territoire estimée à 26 930 officines et dépôts pharmaceutiques.

Etant donné que le Congo est un pays à faible densité (15,45 habitants par km<sup>2</sup>), la FOCAM a suggéré que l'implantation des pharmacies tienne plutôt compte de la population de couverture afin d'être plus rationnelle. Sur cette base, les besoins nationaux en pharmacies devraient être estimés à 523 officines et dépôts pharmaceutiques pour les 5 227 541 habitants. Le pays devrait donc se doter de 235 pharmacies supplémentaires, réparties dans les 12 départements, pour assurer un accès équitable des populations aux médicaments.



Besoins nationaux en pharmacie

### 3. Les prix des examens de laboratoire

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux médicaments en particulier et aux soins en général, la FOCAM a réalisé, au mois d'avril 2023, une étude sur les prix des examens de laboratoire, pratiqués dans les trois secteurs de la santé (public, privé et confessionnel). Un panier de 10 examens de laboratoire, parmi les plus courants, a été retenu pour cette étude. Il s'agissait de l'hémogramme (NFS), le dosage de la protéine C-Réactive (CRP), le dosage de marqueurs rhumatismaux (ASLO), la recherche des marqueurs de la fièvre typhoïde (SDW), l'examen cyto bactériologique du prélèvement vaginal (PV+ATB) et des urines (ECBU+ATB), le dosage de la glycémie à jeun, de l'hémoglobine glyquée, de la créatininémie et le groupage sanguin (ABO+Rh).

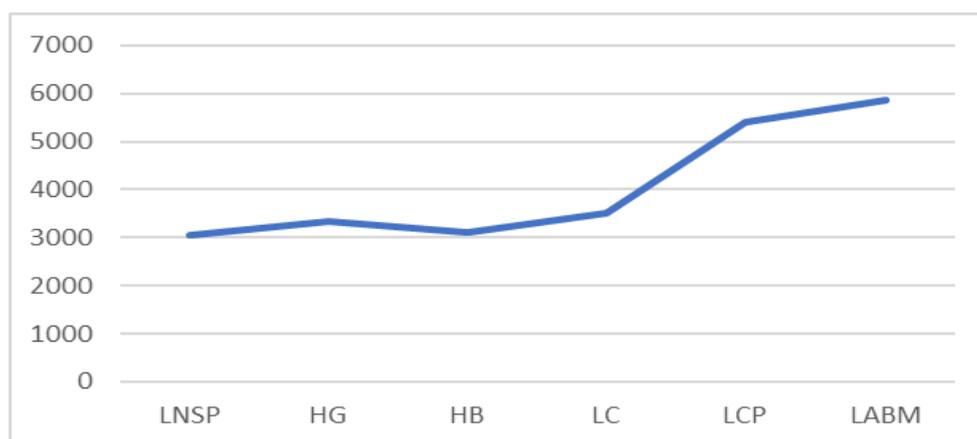
La collecte s'est déroulée au Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) qui est la référence nationale en matière de biologie médicale, dans 2 laboratoires d'hôpitaux généraux (HG), dans 2 laboratoires d'hôpitaux de base (HB), dans un laboratoire confessionnel (LC), dans 2 laboratoires de cliniques privées (LCP) et dans 2 laboratoires d'analyses de biologie médicale privés (LABM), soit un total de 10 laboratoires.

L'analyse des données a montré que la disponibilité des examens de laboratoire varie entre 90 et 100%, à l'exception du CHU où elle est de 50%.

Par ailleurs, les prix des différents examens varient d'un laboratoire à l'autre, passant parfois du simple au double. C'est le cas par exemple pour le groupage sanguin dont le prix varie de 2 500 frs dans les laboratoires publics à 5 500 frs dans les laboratoires privés ou encore, la recherche des ASLO qui passe de 4 000 frs dans les laboratoires publics à 8 000 frs dans les laboratoires privés.

Pour apprécier l'accessibilité des examens de laboratoire, un bilan simple a été constitué, comprenant 5 examens : NFS, CRP, ASLO, Glycémie à jeun et groupage sanguin. Le coût de ce bilan, fréquemment prescrit en routine a également varié du simple au double, allant de 14 500 frs au CHT à 29 500 frs au laboratoire LUIZ et à

COGEMO, tous deux, situés à moins de 500 mètres du CHU où, le même bilan coûte 16 000 frs. En comparant le coût de ce bilan au revenu moyen du fonctionnaire, on constate qu'il représente 6,7 jours de travail pour un employé non qualifié du secteur public, s'il est réalisé au LNSP ; 7,6 jours dans un laboratoire confessionnel et 12,8 jours dans un LABM. L'accessibilité est variable également entre les hôpitaux, allant de 6,8 jours dans les hôpitaux de base à 11,9 jours dans les cliniques privées en passant par 7,3 jours dans les hôpitaux généraux. Il paraît donc difficile pour un employé non qualifié du Congo, de recourir aux examens de laboratoire pour accéder aux soins de qualité, pour lui-même ou pour son enfant, sans s'appauvrir.



Variation des prix moyens des examens en fonction du type de laboratoires

Au terme de cette étude, la FOCAM a formulé des recommandations pour améliorer l'accessibilité financière aux examens de laboratoire :

- renforcer les capacités de la direction des technologies de santé afin de lui permettre d'assurer pleinement ses missions d'autorité de réglementation nationale en matière de biologie médicale ;
- encadrer les prix des examens de laboratoire en instituant une nomenclature tarifaire avec un coefficient (encore appelé clé B) abordable pour les populations ;
- renforcer les capacités de l'inspection générale de la santé afin de s'assurer que la mise en œuvre de la nomenclature tarifaire ne puisse pas impacter

le respect des procédures opératoires dans les laboratoires et partant, la qualité des examens ;

- renforcer les capacités du Laboratoire National de Santé Publique et du laboratoire du CHU afin d'y améliorer la disponibilité en examens de laboratoire.

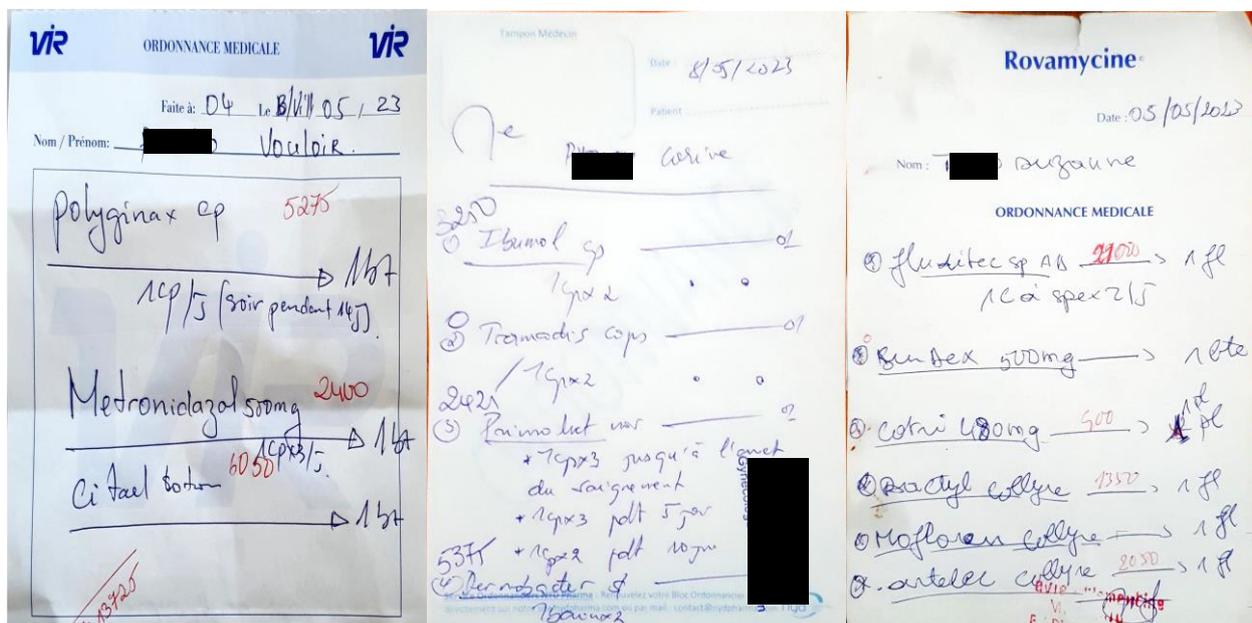
## 4. La qualité des ordonnances à Brazzaville

La FOCAM a réalisé au mois de mars 2023, une étude sur la qualité des ordonnances délivrées aux patients et reçues dans les pharmacies de Brazzaville. A cet effet, 180 ordonnances ont été récoltées et analysées. Il ressort, qu'aucune de ces ordonnances ne remplissait tous les critères réglementaires.

- 47% ne portaient pas l'identité du prescripteur alors que cela est une obligation légale puisque engageant sa responsabilité.
- 65% d'ordonnances ne portaient pas les coordonnées du prescripteur alors que cela est indispensable pour établir le contact entre celui-ci et les autres agents de santé impliqués dans la prise en charge du malade.
- 100% des ordonnances portaient la date de prescription. C'est le seul critère systématiquement présent. Il permet de dater l'ordonnance et aussi d'en fixer la validité qui est de 3 mois, sauf indication précise du prescripteur.
- 6% des ordonnances ne portaient pas le nom du malade ; ce qui est invraisemblable.
- Pour 59%, l'identification du sexe du malade n'était pas évidente. En effet c'est la mention « Mr » ou « Mme » ou alors le prénom, qui permettent d'identifier le sexe. Seulement 41% d'ordonnances portaient ces mentions.
- 76% d'ordonnances ne portaient pas l'âge du malade. Bien que facultative, la mention de l'âge, notamment chez les enfants, permet au pharmacien d'éviter les erreurs de dosage.

- Dans 51% des cas, le nom du médicament était incomplet. Pour certaines ordonnances, c'est la forme qui était omise et pour d'autres, le dosage n'était pas précisé alors que plusieurs dosages étaient disponibles. Dans certains cas, le prescripteur a utilisé des abréviations non conventionnelles.
- 0% d'ordonnances avait une posologie exacte. La posologie indique la dose et la fréquence de prise du médicament, mais aussi les instructions particulières, comme les intervalles entre les prises, la prise du médicament en mangeant ou à jeun. Ces instructions sont importantes, car elles peuvent avoir un impact sur l'efficacité du médicament ou l'apparition d'effets indésirables tels que les brûlures d'estomac, les insomnies ou la somnolence, etc.
- 88% d'ordonnances ne portaient pas la durée du traitement. Celle-ci est indispensable pour assurer l'efficacité du médicament et éviter les effets toxiques et les surdosages. La simple mention du nombre d'unités de conditionnement n'est pas suffisante pour déterminer la durée du traitement surtout que dans certains cas, les quantités mentionnées ne correspondaient pas au traitement. Il en a été ainsi pour un traitement antibiotique où 1 flacon de 60ml dosé à 250 mg a été prescrit à un enfant de 7 ans ou alors 1 boîte de Primolut-Nor a été prescrite à une femme à raison de « 1cpx3 jusqu'à l'arrêt du traitement ; ensuite 1cpx 3 pdt 5 jours et 1 cpx2 pdt 10 jrs ». Primolut-Nor se présente en boîte de 10 et de 30 comprimés.
- Seuls 12% d'ordonnances fixaient un rendez-vous pour contrôle.
- 28% d'ordonnances n'étaient pas signées par le prescripteur.

L'ordonnance étant un outil de liaison, mieux, de communication entre le patient et les différents intervenants dans la prise en charge de ses problèmes de santé, la qualité de sa rédaction devrait être une préoccupation pour tout agent de santé. Aussi, la FOCAM a recommandé aux responsables des services de soins de santé d'organiser des mises à niveau régulières à ce sujet et une supervision des agents en charge de la prescription des médicaments à tous les niveaux.



Quelques exemples d'ordonnances collectées à Brazzaville

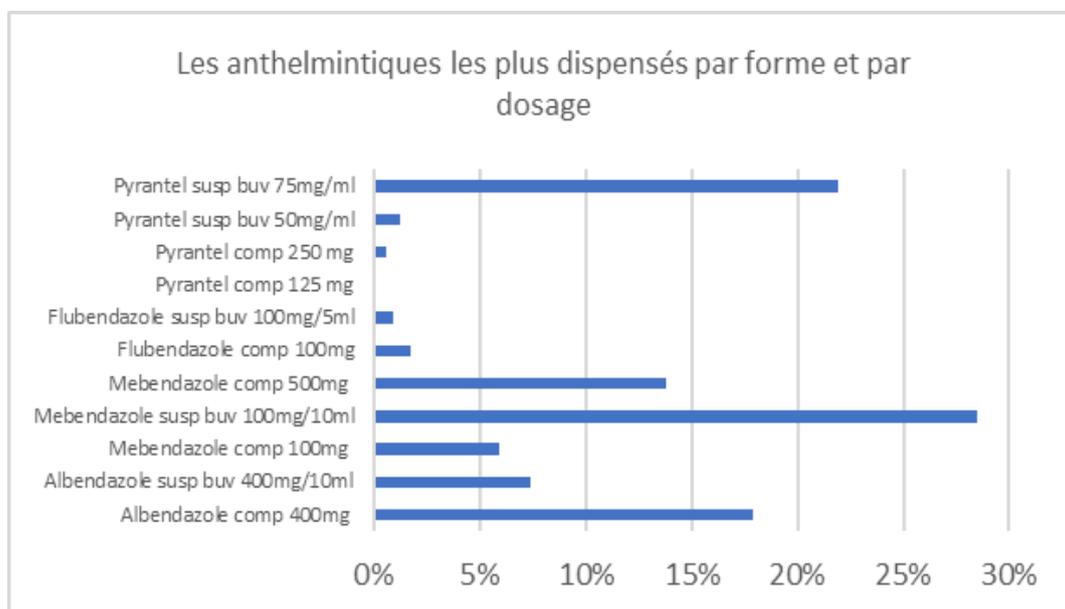
## 5. La consommation des vermifuges à Brazzaville

Dans le souci d'illustrer la consommation des antihelminthiques à Brazzaville, la FOCAM a réalisé une étude dans les officines de pharmacie de la ville de Brazzaville. Des données de dispensation des vermifuges au cours des 9 premiers mois de l'année 2023 ont été collectées dans 5 officines, durant la semaine du 16 au 21 octobre 2023.

L'analyse de ces données a montré que l'albendazole est l'anthelminthique le plus rencontré à Brazzaville. Il a deux fois plus de présentations disponibles que le mebendazole, alors que le flubendazole ne dispose que de 4 présentations.

Le mebendazole en revanche, est l'anthelminthique le plus consommé, représentant dans l'ensemble de ces 5 pharmacies, près d'une dispensation de vermifuges sur

deux. Il est suivi de l'albendazole qui, avec un plus grand nombre de présentations, ne représente que 30% des dispensations de vermifuges.



Le traitement le moins cher par un vermifuge à Brazzaville, peut se faire avec de l'albendazole en comprimé de 400 mg, utilisable chez l'adulte et chez l'enfant à partir de l'âge de 2 ans. Un foyer avec le père, la mère et 3 enfants pourra donc s'offrir un traitement complet (3 doses espacées d'au moins 1 semaine) avec moins de 2 000 frs CFA.

Au terme de cette étude, La FOCAM a recommandé aux chefs de famille de procéder à des déparasitages systématiques non seulement des enfants, mais de toute la famille, en utilisant 3 doses d'albendazole 400 mg en prise unique espacées d'au moins 1 semaine, ce vermifuge étant moins cher, plus facile à utiliser et plus intéressant dans les infections mixtes en raison de son spectre d'activité plus large, sauf chez la femme enceinte où le premier choix revient au mebendazole.

## V. Conseil et expertise technique

La FOCAM a été sollicitée à plusieurs reprises au cours de l'année 2023, par le Ministère de la santé, pour la fourniture de conseils et avis techniques. Sur la base des documents transmis, une analyse a été effectuée et une note technique produite, avec des suggestions formulées en vue d'une prise de décision.

### I. Avis sur le projet du cadre de référence des centres d'hémodialyse

Le programme national de lutte contre l'insuffisance rénale a élaboré un projet de cadre de référence national règlementant les centres d'hémodialyse, qui a été soumis à l'Inspection générale de la santé. Le document a été transmis à la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments pour la fourniture d'un avis.

L'avis de la FOCAM, rendu le 24 janvier 2023, a porté d'une part sur le principe du cadre de référence et d'autre part, sur le document portant cadre de référence des centres d'hémodialyse au Congo.

De l'analyse réalisée, il ressort que le document produit par le programme national de lutte contre l'insuffisance rénale est une copie in extenso de celui produit par le Ministère de la santé du Maroc en juin 2018 (identité de la structure du document, du style, des polices, de la pagination, etc...).

Les rédacteurs ont repris les dispositions valables au Maroc y compris les textes réglementaires et autres cadres organiques ; ce qui ne serait pas forcément applicable au Congo.

Bien que l'activité soit déjà effective au Congo, les autres formations sanitaires l'offrant ne semblent pas avoir été impliquées dans l'élaboration du document, ce qui pourrait limiter son appropriation et sa mise en œuvre ultérieure.

Il en découle que le document de cadre référentiel des centres d'hémodialyse gagnerait à être revu pour en faire un cadre de référence pour la pratique de l'hémodialyse au Congo en y intégrant tous les aspects relatifs à la pratique de cette thérapeutique et en les contextualisant à l'environnement du pays, conformément aux objectifs de couverture sanitaire universelle et de la politique sanitaire nationale.

## **2. Avis et suggestions sur la situation des tests antigéniques et des réactifs PCR COVID-19 de la Société Enverque GmbH**

Le Ministère de la santé a enregistré en date du 24 mars 2022, une requête de l'ancienne Directrice des opérations de la Société ENVERQUE SAS CONGO, sollicitant le retrait puis, la destruction en toute sécurité et selon les normes en vigueur, d'un stock de 450 cartons de tests antigéniques COVID-19 KOCH BIOTECHNOLOGY, expirés en novembre 2021 ainsi que, de 240 kits PCR Covid-19 3DMed (ANDIS FAST SARS-COV-2RT-QPcr), périmés en mai 2022, entreposés dans le bureau du requérant. La requête signale également que le Laboratoire National de Santé Publique détient d'autres cartons de ces tests et kits expirés.

Sur ces faits, le Ministre de la santé a instruit l'Inspecteur Général de la Santé pour exploitation par les équipes commises pour enquêter sur ce dossier au LNSP.

La Fondation Congolaises pour l'Accès aux Médicaments a été sollicitée par l'Inspecteur général de la santé pour suggestions, conformément à sa mission d'appui aux pouvoirs publics.

L'avis de la Fondation Congolaises pour l'Accès aux Médicaments, rendu le 04 avril 2023, a porté sur les principes de base pour la gestion des réactifs de laboratoire périmés et sur les faits tels que relatés dans les différents éléments du dossier.

La FOCAM a suggéré à l'inspection générale de la santé de mener une mission d'inspection au Laboratoire National de Santé Publique, au site privé de stockage des réactifs et à la Direction des pharmacies.

Au cours de cette mission, les inspecteurs devraient :

- **Au laboratoire national :**
  - Vérifier l'existence physique des lots de ces réactifs, leur quantité, leurs numéros de lot, leurs dates de fabrication et leurs dates de péremption ;
  - Vérifier leur mise en quarantaine ;
  - Vérifier dans les bordereaux de réception, l'exactitude des informations sur les lots reçus : dates de réception, numéros de lot, dates de péremption ainsi que toute réserve éventuelle apposée sur les bordereaux ;
  - Vérifier dans les cahiers de travail, les numéros de lots des réactifs utilisés pour la réalisation des tests et s'assurer qu'aucun test n'a été réalisé avec ces réactifs, au-delà des dates de péremption ;
  - Vérifier l'existence d'une demande de destruction des réactifs périmés, adressée à la Direction des pharmacies ;
  - Prélever des échantillons des lots de réactifs concernés.
- **Au site privé de stockage des réactifs en cause :**
  - Vérifier les documents de livraison des réactifs en cause, avec leurs numéros de lot et dates de péremption ;
  - S'assurer qu'aucun réactif de ces lots n'a été distribué auprès de clients autres que le laboratoire national ;
  - Procéder à la saisie de tout le stock de réactifs présent.
- **A la direction des pharmacies :**
  - Vérifier la réception d'une demande de destruction de ces réactifs ;
  - Vérifier la délivrance d'un certificat de destruction si l'action a été prise.

Les livrables attendus de la mission devraient être :

- des procès-verbaux d'audition ;

- des procès-verbaux de constatation ;
- des procès-verbaux de saisie ;
- un rapport d'inspection.

### **3. Avis sur les documents de Politique nationale des laboratoires et de Plan stratégique de développement du secteur des laboratoires d'analyses biomédicales du Congo**

L'Inspection générale de la santé a sollicité l'avis de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments sur les documents de Politique nationale des laboratoires et de Plan stratégique de développement des laboratoires d'analyses biomédicales du Congo, élaborés en avril 2023, afin d'aider le Ministère de la santé à disposer de documents d'orientation de qualité, devant permettre de renforcer le système de santé en général et dans ce cas particulier, le sous-secteur des laboratoires.

L'avis de la FOCAM, rendu le 11 mai 2023, a porté d'abord sur la nature des documents élaborés puis sur leur contenu.

Ces documents n'ont pas été élaborés selon les procédures d'élaboration des documents stratégiques. Il s'agissait plutôt d'une reprise d'un document antérieur de stratégie, élaboré il y a plus de 10 ans, dont la mise en œuvre n'a pas fait l'objet d'évaluation alors que le contexte a nettement évolué depuis 2012. Il n'y avait en outre, aucun lien qui soit établi avec la Politique nationale de santé 2018-2023, qui est l'unique cadre d'intervention en matière de santé y compris donc, pour les laboratoires.

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a suggéré la reprise de ce travail selon la procédure normale d'élaboration des documents stratégiques, en associant les compétences requises, ayant une expérience affirmée dans

l'élaboration des politiques et stratégies de santé, avec l'assistance technique des partenaires du Ministère de la santé.

## **4. Avis sur les TDR du projet d'atelier de sensibilisation sur la gestion des couches à jeter, dans les ménages à Brazzaville**

L'inspection de l'hygiène, du fait de ses missions de contrôle des normes et standards de l'hygiène publique, environnementale et de l'habitat, est préoccupée par l'utilisation des couches à jeter au détriment des couches en tissus lavables et des conséquences sanitaires de leur gestion après usage. C'est pourquoi elle a proposé l'organisation d'un « Atelier de sensibilisation sur la gestion des couches à jeter dans les ménages à Brazzaville ».

L'Inspecteur générale de la santé a sollicité l'expertise de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments pour examiner les TDR élaborés à cet effet et fournir un avis technique.

L'analyse des TDR soumis, réalisé le 10 juillet 2023, a montré que l'inspection de l'hygiène vise à travers cet atelier, à créer un espace pour le développement des thématiques de santé publique et le diagnostic de l'impact de la mauvaise gestion des couches à jeter sur la santé des populations. La problématique soulevée ici, est la gestion des déchets ménagers d'une part et d'autre part, la gestion des déchets d'origine humaine qui ont un impact certain sur la santé publique. C'est pourquoi la FOCAM a loué l'initiative qui devrait mobiliser l'attention de toutes les parties prenantes.

Elle a proposé de documenter le phénomène de mégestion de ces déchets par l'organisation d'une enquête CAP auprès des ménages qui pourrait être couplée à une étude sur l'impact sanitaire de cette mégestion. Les résultats de cette enquête feraient ensuite l'objet d'une présentation auprès de toutes les parties prenantes avec des recommandations en vue de l'amélioration de leur gestion.

Elle a donc recommandé, l'organisation, non pas d'un atelier mais d'une campagne de sensibilisation qui pourrait découler de cette étude et faire l'objet de TDR spécifiques.

## VI. Sensibilisation et promotion du bon usage du médicament

La Fondation Congolaise pour l'accès aux médicaments a lancé en janvier 2023, son bulletin mensuel d'informations sur les questions de santé en général et plus particulièrement sur l'accès aux médicaments, dénommé « **Health Information Point – HIP** ». A travers ce bulletin, la FOCAM fait le point des informations provenant de sources fiables et partage aussi le point de vue d'experts sur des questions relatives aux médicaments. La diffusion de ce bulletin reste encore limitée bien que la demande soit exprimée, en raison de faibles capacités de la Fondation. Elle est partagée par Whatsapp et email aux membres de la FOCAM et à quelques lecteurs intéressés.

11 numéros du HIP ont été produits au cours de l'année 2023 portant sur :



1. L'accès aux médicaments ;
2. La conduite en officine de pharmacie face à la Grippe ou à la COVID-19 ;
3. Les médicaments dangereux ;
4. La cartographie pharmaceutique du Congo ;
5. L'accès aux examens de laboratoire ;
6. La qualité des ordonnances médicales ;
7. Les maladies de la saison sèche ;
8. Le bon usage des antiseptiques ;
9. La médecine traditionnelle ;
10. Les métiers de la pharmacie ;
11. Le traitement des helminthiases ;

La FOCAM a également réalisé des spots diffusés sur You Tube, sous le label « La minute de la FOCAM ». Ces spots, destinés au grand public, visent à les

sensibiliser sur des questions de santé. 5 spots ont été produits au cours de l'année 2023 avec pour message :

- La FOCAM lance un appel à la reprise des mesures d'hygiène des mains.
- Peut-on consommer les médicaments après leur date de péremption ?
- La FOCAM incite les populations à consommer les médicaments génériques.
- Bien lire les notices pour éviter les effets indésirables des ordonnances.
- La FOCAM demande aux populations d'éviter la poussière, responsable de maladies y compris des gastro-entérites.

Le Président de la FOCAM a été l'hôte des plateaux de la Digital Radio-télévision (DRTV), à Brazzaville le 02 août 2023. Il a, à cette occasion, présenté les objectifs de la Fondation et exposé le point de vue de la FOCAM sur les questions relatives à la santé telles que l'épidémie de diarrhée qui sévissait à Dolisie. Il a également accordé des interviews en français, en lingala et en kituba qui ont été diffusées au cours des journaux parlés et télévisés de ladite chaîne.



Une autre interview a été accordée à Télé-Congo, Radio-Congo et à DRTV dans les 3 langues, le 30 septembre 2023, à l'occasion de la journée internationale des pharmaciens.

## VII. Collaborations et partenariat

Dans le cadre de la recherche de collaborations et de partenariat au niveau national, des contacts ont été pris notamment avec :

- La Direction centrale des services de santé des Armées afin de lui proposer la mise en place d'une pharmacie centrale des Armées en vue de contribuer à l'amélioration de la disponibilité et la gestion rationnelle des médicaments et autres produits de santé de qualité dans les hôpitaux et postes de santé des Armées
- La Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU) afin de lui proposer la mise en place d'outils et processus nécessaires pour (i) la maîtrise des besoins en médicaments pour le régime d'assurance maladie, (ii) la maîtrise des coûts des médicaments, (iii) l'utilisation rationnelle des médicaments, (iv) le suivi de la gestion des médicaments et (v) la mise en place des outils règlementaires, indispensables à la bonne coordination des activités pharmaceutiques inhérentes au fonctionnement du régime d'assurance maladie.
- La Direction départementale de la santé du Niari afin de lui proposer la mise en place d'un système départemental d'approvisionnement en médicaments comme model de mise en œuvre de la Loi n° 17 - 2019 du 21 mai 2019 fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière de santé de base et définissant les modalités de leur exercice par le département et la commune.

Le Président de la FOCAM a adressé un courrier officiel au Ministre de la santé et de la population pour présenter la Fondation et solliciter l'établissement d'une collaboration avec le Ministère de la santé, pour lever les défis liés à l'accès aux médicaments, particulièrement dans ce contexte de mise en place de l'assurance maladie universelle.

Toutes ces initiatives n'ont pas encore connu de suite favorable.



## FONCTIONNEMENT DE LA FOCAM EN 2023

*La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a obtenu au cours de cette année 2023, son Récépissé de déclaration d'association, ce qui marque une reconnaissance officielle des autorités administratives.*

## I. La gouvernance de la FOCAM

Les organes de gouvernance de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments ont fonctionné de façon régulière tout au long de l'année 2023.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale de la FOCAM s'est réunie pour sa session annuelle, à son siège, le 07 avril 2023. Deux décisions particulières ont été adoptées au cours de cette session à savoir, (i) la révision à la hausse de la cotisation mensuelles, de 1 000 frs à 5 000 frs et (ii) le report de la nomination du commissaire aux comptes, le nombre des membres étant encore inférieur à 50 personnes et le chiffre d'affaires annuel inférieur à 250 000 000 frs CFA. La question sera réexaminée en 2024. Toutefois, l'assemblée générale a recommandé au Conseil d'administration de faire recours à un comptable pour l'élaboration des états financiers de la FOCAM, à la fin de l'exercice budgétaire.

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois, le 30 mars pour examiner les dossiers à soumettre à l'assemblée générale et le 12 octobre pour examiner le fonctionnement de la Fondation. Des concertations entre les membres du Conseil d'administration ont été régulières tout au long de l'année.

Une seule nouvelle adhésion a été enregistrée au cours de l'année 2023, pourtant le nombre de membres actifs de la FOCAM à 15. A côté de ceux-ci, on dénombre deux membres d'honneur et un membre bienfaiteur qui ont soutenu les activités de la Fondation tout au long de l'année.

Une année après sa déclaration auprès du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments a obtenu le 4 avril 2023, son Récépissé de déclaration fondation à caractère socio-sanitaire, ayant pour objectifs de :

- contribuer à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des médicaments y compris les médicaments traditionnels ;

## Rapport d'activités 2023



- contribuer à la promotion de l'utilisation des médicaments et autres produits de santé.

La FOCAM peut donc se prévaloir d'avoir « pignon sur rue ».

MINISTRE DE L'INTERIEUR,  
DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès

DIRECTION GENERALE  
DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES CULTES

SERVICE DES AFFAIRES POLITIQUES

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION (FONDATION)**  
*Création*

N° 006 /023/MIDDL/DGAT/DLPC/SAP

Vu la Constitution ;  
Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu la loi n°19/60 du 11 mai 1960 rendant obligatoire la déclaration préalable pour les associations et autorisant la dissolution des associations contraires à l'intérêt général de la nation ;  
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local certifie avoir reçu de monsieur MANKELE Antonin Ray Louis, président de la fondation dénommée **FONDATION CONGOLAISE POUR L'ACCES AUX MEDICAMENTS**, une déclaration en date du 23 mai 2022, par laquelle il fait connaître la constitution de ladite fondation à caractère *socio-sanitaire*, ayant pour objectifs :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des médicaments y compris les médicaments traditionnels;
- Contribuer à la promotion de l'utilisation rationnelle des médicaments et des autres produits de santé.

Il est interdit à ladite fondation de se livrer à des activités politiques sous peine de retrait du récépissé.

Le siège social est situé au n°82, Avenue Ngamaba, arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, Brazzaville.

En foi de quoi, le présent récépissé a été établi conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 août 1901 susvisé.

Fait à Brazzaville, le 04 AVR 2023

Pour Le ministre de l'intérieur,  
de la décentralisation  
et du développement local  
p.o. le préfet, directeur général  
de l'administration du territoire

Jacques ESSISSONGO

| Ampliations :       |      |
|---------------------|------|
| MIDDL/CAB           | 1    |
| SGG/BC              | 1    |
| DGAT                | 1    |
| DLPC/SAP            | 2    |
| CFP                 | 1    |
| CID                 | 1    |
| Dépt de Brazzaville | 1    |
| Mairie Centrale     | 1    |
| Arrondissement 7    | 1    |
| JORC                | 1    |
| Intéressé           | 1    |
| Archives            | 2/14 |

Extrait de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Article 5 alinéa 4 : Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1<sup>er</sup> : La déclaration prévue à l'article 5, paragraphe 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est faite par ceux qui, à un titre quelconque sont chargés de l'administration ou de la direction de l'Association. Dans le délai d'un mois, elle est rendue publique par leurs soins au moyen de l'insertion au journal officiel d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association ainsi que l'indication de son siège social.-

## 2. La gestion de la FOCAM

La gestion au quotidien de la FOCAM est assurée par le Président, assisté par une assistante administrative. Pour des besoins spécifiques, il a été fait recours aux membres du conseil d'administration et aux membres de l'assemblée générale selon leur spécialité et leur qualification.

Sur le plan logistique, le siège de la FOCAM a été victime de la forte pluviométrie enregistrée au cours de l'année 2023, ayant conduit à des infiltrations d'eau dans la toiture et occasionné des dégâts. Des travaux d'entretien ont été entrepris pour la réfection de la toiture ainsi que de la peinture.

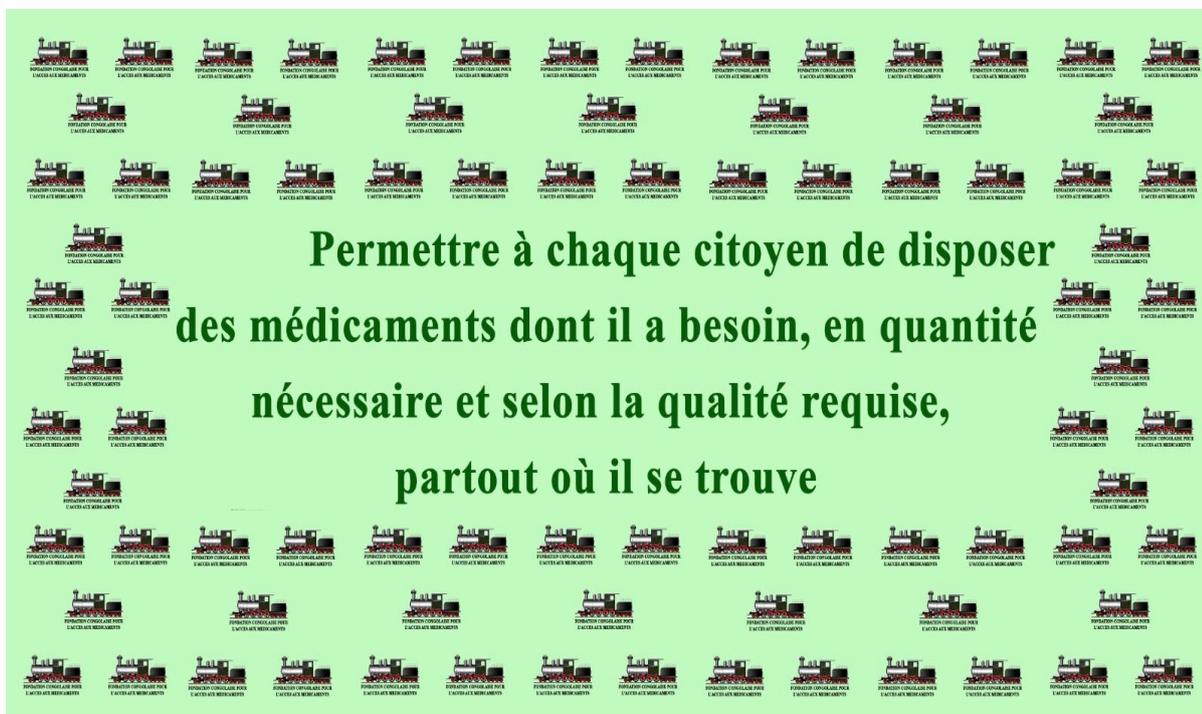
Pour le renforcement de la sécurité du Siège, en plus de la présence d'un veilleur de nuit, un système de vidéosurveillance a été installé.

Sur le plan financier, à l'exception des apports du Fondateur, les ressources de la FOCAM ont été constituées des cotisations des membres et des revenus générées par les activités, principalement la participation à l'atelier de quantification des médicaments, la consultation pour l'élaboration de la politique pharmaceutique nationale et les appuis apportés au Ministère de la santé.

Ces ressources ont permis d'assurer le fonctionnement régulier de la Fondation, l'entretien du siège et la réalisation des activités.

Les états financiers de fin d'exercice ont été élaborés et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

## PERSPECTIVES POUR 2024



**Permettre à chaque citoyen de disposer  
des médicaments dont il a besoin, en quantité  
nécessaire et selon la qualité requise,  
partout où il se trouve**

Après les deux premières années consacrées à la mise en place de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments et sa reconnaissance officielle, l'année 2024 sera orientée vers la consolidation de son ancrage dans le paysage sanitaire du pays.

Pour cela, la FOCAM va renforcer sa collaboration avec les institutions nationales et internationales œuvrant dans le domaine de l'accès aux médicaments.

Elle va poursuivre la sensibilisation sur les questions de santé à travers le Health Information Point ainsi que l'organisation de conférences et débats.

La FOCAM envisage également de développer des initiatives innovantes pour faciliter l'accès des populations aux médicaments, particulièrement dans les officines de pharmacie.

Ainsi, la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments espère se hisser, au terme de cette année, au rang de partenaire institutionnel pour l'amélioration de l'accès aux soins en général et aux médicaments en particulier.

## LISTE DES MEMBRES DE LA FOCAM

### A. Fondateur

1. Dr Ray MANKELE

### B. Membres d'honneur

1. Mr Jérémie MOUYOKANI
2. Professeur Richard BILECKOT

### C. Membres bienfaiteurs

1. Pharmacie Santé Pour Tous

### D. Membres actifs

1. Mme Taliana MANKELE
2. Mr Ghislain MANKELE
3. Mr Oliver GANGOUO NDINGA
4. Mme Sammy-Yod MANKELE
5. Mr Ben Faly MANKELE
6. Dr Dulcia OLESSA
7. Mme Erma BIANGANA
8. Dr Jacques POATY
9. Dr Chany ANGOUONO MOKE
10. Mr Rock NGOMA MOUKENGUE
11. Dr Jules BOUETE
12. Dr Célestin BONGUI
13. Mr Fabrice MOUANGA